



Réintégration de la nationalité française

Par **kifar**, le **21/04/2013** à **10:54**

Bonjour,rnrnJ'ai 61 ans et je suis de nationalité algérienne . Voilà j'ai résidé en France de 1963 à 1981 année à laquelle je suis rentré définitivement en Algérie. J'ai fait toutes mes études en France (primaire, secondaire et universitaire). En rentrant au pays j'ai restitué mon titre de séjour de 10 ans. rnrnJe me suis marié en France avec une compatriote. L'un de mes enfants est né en France et a la nationalité française et vit actuellement en France.rnrnAu vu de ces informations pouvez vous, svp, m'indiquer si je peux introduire une demande de réintégration de la nationalité française auprès du consulat de France compétent en Algérie? rnrnMerci beaucoup.

Par **amajuris**, le **21/04/2013** à **11:44**

bjr,rnle fait qu'un de vos enfants ait la nationalité française ne vous procure aucun avantage pour demander la nationalité française.rnvous étiez français comme vos parents avant 1962 mais ceux-ci sont devenus algériens en 1962 et vous avez suivi la nationalité de vos parents.rncdt

Par **kifar**, le **21/04/2013** à **12:50**

Merci de votre réponse.